



EVALUATION DE L'APPRENTISSAGE :
Normes et procédures
2024 – 2025

INTRODUCTION

Les normes et procédures d'évaluation de l'apprentissage à **PHOENIX ALTERNATIVE HIGH SCHOOL** ont été élaborées par les enseignants et approuvées par le directeur de l'école. L'objectif est de définir des actions concrètes dans le but d'assurer que les pratiques d'évaluation soient conformes à la vision de l'évaluation adoptée dans le Programme québécois d'éducation.

CHAMP D'APPLICATION

Les normes et procédures du présent document du processus d'évaluation, à savoir :

1. Planification de l'évaluation
2. Collecte et interprétation de
3. Jugement
4. Décision/mesure
5. Communication des résultats
6. Qualité linguistique



s'appliquent au **cycle II**. Elles couvrent chacune des étapes

l'information

DATE D'EFFET : 24 octobre 2023

CHANGEMENTS

Des changements peuvent être apportés à ce document à mesure que de nouvelles situations se présentent. La dernière mise à jour est affichée ci-dessous.

Dernière modification le 6 novembre 2024

1. Planification

Norme d'évaluation	Procédures de Phoenix
La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe scolaire, l'équipe du cycle et l'enseignant.	Les enseignants qui enseignent le même cours se réunissent au début de chaque année pour élaborer un plan de cours et d'évaluation standard et convenu. Ce plan de cours et d'évaluation sera présenté aux parents lors de la soirée scolaire en septembre.
La planification de l'évaluation tient compte du soutien à l'apprentissage pendant le cycle et de la reconnaissance des compétences à la fin du cycle.	Les équipes de sujets élaboreront en collaboration des outils communs d'apprentissage et d'évaluation qui seront appliqués pour reconnaître le développement des compétences et les évaluations de fin de cycle.
La planification de l'évaluation est effectuée conformément au Programme d'éducation du Québec.	La planification de l'évaluation au niveau de la classe tient compte des compétences générales et spécifiques à une matière, de la progression de l'apprentissage et des cadres d'évaluation de l'apprentissage.
La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage et de l'enseignement.	Les enseignants de niveau scolaire prévoient d'inclure des évaluations formatives et sommatives similaires.
La différenciation au cours de l'évaluation fait partie intégrante du processus de planification.	<p>Pour tous les élèves, les enseignants peuvent permettre aux élèves de démontrer leur compétence en fonction de leurs intérêts, de leurs forces et de leurs capacités.</p> <p>Pour l'évaluation sommative, les enseignants peuvent, lorsqu'ils le jugent approprié, utiliser d'autres outils d'évaluation, par exemple : la reprise des tests, des tests qui s'étendent sur plus d'une journée, des délais flexibles et des oraux individuels.</p> <p>Afin de tenir compte de la situation spécifique des élèves ayant des plans d'études individualisés, l'enseignant indique dans son plan d'évaluation, en collaboration avec les autres parties concernées, les adaptations éventuelles concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, temps alloué, etc.</p>

2. Collecte et interprétation de l'information

Norme d'évaluation	Procédures de Phoenix
<p>La responsabilité de recueillir et d'interpréter l'information est partagée par le professeur, l'élève et, à l'occasion, d'autres membres du personnel professionnel.</p>	<p>L'enseignant recueille et enregistre des renseignements variés, pertinents, suffisants et étalés sur une période donnée.</p> <p>L'enseignant définit la façon dont l'élève peut participer à la collecte de renseignements par l'auto-évaluation, la co-évaluation et l'évaluation par les pairs.</p> <p>L'enseignant définit les outils appropriés pour la collecte de l'information (journal, fichier d'apprentissage et d'évaluation, portfolio, etc.) et pour son interprétation (rubriques, listes de contrôle, etc.).</p> <p>Dans le cas des élèves ayant des besoins spéciaux, l'enseignant-ressource et/ou les professionnels des services pédagogiques de la SBCSA peuvent aider l'enseignant en classe à recueillir et à interpréter l'information.</p>
<p>Les informations sont recueillies pendant le processus d'apprentissage et à la fin du cycle.</p>	<p>L'enseignant recueille et enregistre régulièrement des renseignements sur les apprentissages des élèves pendant les activités en classe.</p> <p>Toute évaluation majeure se fait pendant le processus d'apprentissage ou à la fin du cycle et est élaborée par l'équipe de cycle.</p>

<p>Les informations sont recueillies selon diverses méthodes qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</p>	<p>Les enseignants se réunissent régulièrement pour discuter des résultats des outils utilisés.</p> <p>Des méthodes informelles comme celles-ci sont utilisées pour recueillir de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Observation -Pratique les examens -Tâches sans note -Discussion <p>Les méthodes officielles suivantes sont utilisées pour recueillir des renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tests (basés sur le contenu) -Projets (laboratoires, illustrations) -Essais -Interaction orale -Tests de compréhension <p>Les enseignants suivront le PEI de l'élève en ce qui concerne les adaptations pendant l'évaluation. Des méthodes de différenciation pour l'évaluation seront utilisées lorsque cela sera approprié et possible.</p> <p>Pour les élèves qui fréquentent régulièrement, les travaux commencés en classe et partiellement terminés dans la salle de classe peuvent (à la discrétion du professeur) être terminés à domicile.</p> <p>Pour les élèves qui ont séché l'école, peu importe la raison et/ou la situation, le travail peut être renvoyé à la maison aux fins de l'évaluation formative et de la préparation seulement. Toutefois, toutes les évaluations sommatives seront effectuées au sein de l'école et sous la supervision directe des enseignants.</p> <p>Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail supplémentaire pendant une période prolongée pour les élèves qui ne sont pas à l'école</p>
<p>L'interprétation de l'information est basée sur des critères.</p>	<p>L'enseignant déterminera quels outils d'évaluation (rubriques d'évaluation, formulaires d'autoévaluation, etc.) seront utilisés, conçus en fonction des critères d'évaluation, du Cadre pour l'évaluation de l'apprentissage et des progressions d'apprentissage dans le Programme d'éducation du Québec.</p> <p>L'enseignant utilisera diverses techniques pour informer les élèves de ce qu'on attend d'eux au début, ainsi que pendant la tâche.</p>

L'enseignant inscrit dans le plan d'éducation individualisé (PEI) de l'élève tout changement apporté aux critères d'évaluation afin de répondre aux besoins de l'élève.

3. Jugement

Norme d'évaluation	Procédures de Phoenix
Le jugement est la responsabilité de l'enseignant et, au besoin, des autres membres du service et de l'équipe scolaire.	L'enseignant fait un jugement sur la base des informations recueillies et interprétées à l'aide d'outils formels et informels. L'équipe de sujets parvient à une compréhension commune de la <i>pertinence et de la suffisance des informations</i> nécessaires pour porter un jugement pendant et à la fin de l'année scolaire. Cependant, le jugement final sera porté par l'enseignant.
Les jugements portent sur les compétences spécifiques à la matière et transversales.	L'enseignant peut utiliser les critères d'évaluation du PAQ pour appuyer son jugement (voir la section du PAQ sur les compétences interscolaires). Chaque année, un département ou à l'occasion un enseignant travaillant en collaboration sera responsable des compétences interscolaires sur une base tournante. L'évaluation des compétences transversales aura lieu dans les Termes 1 et 2.
Au cours du cycle, on évalue les progrès de l'élève et, à la fin du cycle, on procède à un jugement sommatif.	Le tableau d'évaluation et de rapport du LSSAD (voir l'annexe 1) sert à porter un jugement sur les progrès des élèves. Les étudiants se verront attribuer des notes comprises entre 0 et 100 %. Phoenix ne respecte pas une note en pourcentage minimale. L'enseignant fait référence à la progression de l'apprentissage et aux critères d'évaluation des cadres pour l'évaluation de l'apprentissage lorsqu'il porte un jugement sur les progrès des élèves.
Un jugement est fondé sur des renseignements pertinents, variés et suffisants qui reflètent l'apprentissage de l'élève.	L'enseignant fait un jugement sur la base des informations recueillies et interprétées à l'aide d'outils formels. Un examen ou une évaluation sommative peut remplacer les notes antérieures d'un étudiant (si elles sont permises) après discussion avec l'administration. La décision finale sera prise par l'enseignant concerné.
Le jugement de fin de cycle est fait en utilisant les mêmes références pour tous les étudiants.	À la fin du cycle, l'enseignant utilise le cadre d'évaluation des apprentissages pour tous les élèves afin de porter un jugement sur les niveaux de compétence atteints dans une matière donnée.

4. Décision/mesure

Normes d'évaluation	Procédures de Phoenix
Au cours du cycle, des pratiques pédagogiques différenciées sont mises en place pour soutenir et enrichir l'apprentissage des élèves à mesure qu'il progresse.	L'enseignant détermine le type et le niveau de soutien et les stratégies nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de ses élèves.
Les élèves développent progressivement la capacité d'être responsables de leur propre apprentissage.	L'enseignant donne aux élèves la possibilité de se prendre en charge. Les étudiants sont informés de la politique relative au plagiat (y compris l'IA). Les étudiants dont on a constaté qu'ils avaient plagié recevront 0 % pour cette tâche.
Des pratiques pédagogiques sont prévues pour assurer la poursuite de l'apprentissage. Les élèves sont placés dans des classes de niveau approprié en fonction des données.	La directrice et l'équipe de l'école ont fixé une date pour discuter des voies à suivre par les élèves du secondaire 3 au secondaire 4. Les élèves du secondaire 4 sont promus par matière et seulement après avoir reçu une note de passage. Les élèves qui n'ont pas réussi le secondaire 3 ou 4 ELA ou FSL peuvent (s'ils réussissent la première période, avec l'autorisation de leur enseignant actuel) essayer de passer un examen en janvier, ce qui, s'ils réussissent, leur permettrait d'entrer dans le niveau suivant de cette matière. Les élèves qui entrent à Phénix d'autres écoles seront promus en fonction des bulletins de l'école précédente. Les élèves qui ont fait une demande d'admission à Phénix en suivant un programme de scolarité à domicile seront placés selon les résultats du QEM et, s'ils ne sont pas disponibles (p. ex., entrer au secondaire 3 ou 4), selon une évaluation sommative interne de la SGE, de la SFP et des mathématiques administrée par Phénix.

5. Communication

Norme d'évaluation	Procédures de Phoenix
<p>Les moyens de communication, autres que le bulletin, le rapport de fin d'année et le rapport de fin de cycle, sont variés et utilisés régulièrement par les enseignants tout au long de l'année.</p>	<p>Deux réunions parents-enseignants sont prévues chaque année scolaire. Les parents seront contactés au besoin avec un message de bonne et/ou de mauvaise nouvelle tout au long de l'année.</p>
<p>Un plan d'évaluation est fourni aux parents au début de l'année scolaire.</p>	<p>Les parents reçoivent de l'information sur les principaux types d'évaluation qui seront offerts. Cette information est mise à la disposition des parents par le biais de la soirée scolaire.</p>
<p>Une communication écrite informelle est préparée et publiée pour informer les parents au début de l'année de l'apprentissage et du comportement de leur enfant. La communication écrite sera reçue au plus tard le Le 13 ^{octobre}</p>	<p>Deux communications écrites donneront une image générale de l'apprentissage et du comportement, mais n'incluront pas de notes spécifiques. Ces communications seront disponibles en téléchargement sur le portail des parents de Mozaik le 13 octobre.</p> <p>Les parents d'élèves ayant des besoins particuliers ou à risque reçoivent de l'information au moins une fois par mois, par téléphone, par courriel ou lors d'une réunion.</p>
<p>3 bulletins uniformes sont préparés et délivrés aux parents à la date suivante :</p> <p>Terme 1 - d'ici le 20 novembre Terme 2 - par March 15 Terme 3 – d'ici le 10 juillet</p>	<p>Le directeur de l'école s'assure que toutes les notes sont remises aux élèves et aux parents avant les dates suivantes (prescrites dans le règlement scolaire de base) :</p> <p>Les fiches de rendement suivront les trois conditions et seront disponibles au téléchargement sur le portail des parents de Mosaic d'ici les 20 novembre, 24 février et 8 juillet.</p> <p>Les parents recevront une copie numérique du bulletin des termes 1, 2 et 3. L'école peut, à la demande d'un parent, fournir une copie papier du bulletin de fin d'année (terme 3).</p>

<p>Chaque compétence spécifique à une matière est évaluée dans le bulletin de rendement à chaque trimestre du cycle. Plus précisément, le bulletin doit contenir un résultat détaillé par compétence pour les arts de la langue anglaise, la langue seconde française, les mathématiques et les sciences et technologies dans term1 et le terme 2. Une note de sujet pour chaque matière enseignée et la moyenne du groupe, doit également figurer dans les termes 1 et 2. Veuillez consulter l'article 30.1 du règlement scolaire de base.</p>	<p>L'ensemble de l'équipe scolaire utilise le bulletin uniforme élaboré et prescrit par la MEES. Les enseignants peuvent fournir des commentaires spécifiques à la matière concernant les forces, les défis et les progrès de l'élève.</p> <p>L'équipe de l'école utilisera la banque de commentaires ou fera des commentaires précis sur les points forts et les défis des élèves en ce qui concerne les compétences propres à la matière.</p> <p>Les enseignants évaluent les compétences propres à la matière dans les conditions 1 et 2 selon le plan établi par l'équipe de la matière.</p> <p>Les élèves qui ne présentent pas de travail, qui sont trop absents (sans certificat médical) et pour lesquels il n'y a pas suffisamment de preuves d'apprentissage, sont soumis à des notes nulles.</p> <p>Les enseignants utilisent le cadre de progression de l'apprentissage et le cadre d'évaluation pour déterminer les notes en pourcentage pour toutes les compétences propres à la matière. Le résultat global du sujet est basé sur les pondérations des compétences prescrites par la MEES.</p> <p><i>Le tableau d'évaluation et de rapport du PCSRA (voir l'annexe 1) sert à porter un jugement sur les progrès des élèves.</i></p>
<p>Les compétences transversales ciblées par l'équipe de cycle sont évaluées dans le bulletin au moins deux fois pendant le cycle.</p>	<p>L'équipe de cycle choisit les compétences à faire rapport. Les enseignants utilisent une banque de commentaires préétablie pour évaluer les compétences transversales.</p>
<p>Le rapport de fin d'année et le rapport de fin de cycle rendent compte du développement d'au moins une compétence transversale dans chaque catégorie (intellectuelle, méthodologique, personnelle et sociale, liée à la communication.)</p>	<p>Les enseignants du programme de base décident des compétences transversales qui seront évaluées. Chaque élève est évalué sur son développement vers la maîtrise.</p>

6. Qualité de la langue

Norme d'évaluation	Procédures de Phoenix
<p>La qualité linguistique est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel et des élèves.</p>	<p>La qualité de la langue parlée et écrite est encouragée, et les moyens d'expression appropriés sont encouragés.</p>

Tableau d'alignement des évaluations et des rapports

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES					
ÉCHELLE DE NOTATION – Termes 1 et 2 (Bulletin – Progrès dans le développement des compétences)			ÉCHELLE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE – Terme 3 (rapport sur les compétences)		
<i>L'élève :</i>	<i>Cote</i>	<i>Gamme</i>	<i>L'élève démontre :</i>	<i>Cote</i>	<i>Gamme</i>
Dépassements de crédits pour la période de référence	A+	95-100	Perfectionnement des compétences	5+	95-100
	A	88-94		5	88-94
Satisfait clairement aux attentes pour la période de rapport	B+	81-87	Perfectionnement des compétences de base	4+	81-87
	B	74-80		4	74-80
Satisfait au moins aux attentes pour la période de déclaration	C+	67-73	Développement des compétences acceptables	3+	67-73
	C	60-66		3	60-66
Est inférieur aux attentes pour la période de déclaration	D+	51-59	Perfectionnement partiel des compétences	2+	51-59

	D	42-50		2	42-50
Is well below the expectations for the reporting period	E+	33-41	Minimal competency development	1+	33-41
	E	0-32		1	0-32